

ME 41 - DROIT DES AFFAIRES					
PR 272 - M2 Droit de l'environnement, de la sécurité & de la qualité dans les entreprises					
Le règlement des études de l'Université Paris-Saclay rappelle que les semestres ne sont pas compensables entre eux, que la note plancher est de 7/20. Dans cette formation, toutes les UE du premier semestre sont compensables entre elles. C'est aussi le cas des UE du deuxième semestre à l'exception du stage qui n'est ni compensable ni compensant. Par défaut, les coefficients affectés à chacune des UE sont proportionnels aux ECTS correspondants.					
Nom du UE	Semestres	ECTS	Heures	Modalités de contrôle de connaissances	Coefficients
S3 - Semestre 3					
Droit de la Sécurité dans les entreprises	S3	20	180	Enseignements structurants : Epreuve écrite de 3 heures sur cas pratiques organisée fin avril ou début mai au terme de la période des enseignements en alternance. Séminaires professionnalisants : Contrôle continu QCM, court cas pratique ou courte consultation organisés fin avril ou début mai au terme de la période des enseignements en alternance.	20
Droit communautaire, international et comparé	S3	10	45	Contrôle continu QCM, court cas pratique ou courte consultation organisés fin avril ou début mai au terme de la période des enseignements en alternance.	10
TOTAUX ECTS S3	S3	30	225		
S4 - Semestre 4					
Droit approfondi de l'Environnement	S4	5	120	Enseignements structurants : Epreuve écrite de 3 heures sur cas pratiques organisée fin avril ou début mai au terme de la période des enseignements en alternance. Séminaires professionnalisants : Contrôle continu QCM, court cas pratique ou courte consultation organisés fin avril ou début mai au terme de la période des enseignements en alternance.	5
Qualité & Normalisation	S4	5	45	Contrôle continu QCM, court cas pratique ou courte consultation organisés fin avril ou début mai au terme de la période des enseignements en alternance.	5
Sanctions civiles, pénales et administratives	S4	5	30	Contrôle continu QCM, court cas pratique ou courte consultation organisés fin avril ou début mai au terme de la période des enseignements en alternance.	5
Projet Personnel Tutoré	S4	15	45	Les étudiants sont évalués concernant leur monographie thématique spécialisée et leur prestation orale pour la soutenir dans le cadre du colloque annuel de clôture par-devant un jury constitué de leurs professeurs, de professionnels et des anciens étudiants. Cette évaluation est modulée par l'application d'un bonus / malus résultant de la contributions de chacun à : La revue bi-mensuelle de la formation Press'Environnement Les chroniques publiées par chacun dans le cadre de la Lettre des Juristes de l'Environnement La contribution de chacun à la Junior Entreprise (en cours de formation) L'évaluation finale tient compte de la performance individuelle de chacun dans la restitution de travaux individuels ainsi que de la contribution de chacun à des travaux collectifs. Une considération particulière est attachée à l'aptitude acquise par chacun de contribuer à une oeuvre collective.	15
TOTAUX ECTS S4	S4	30	240		